

Fiche N° 3

HYGIENE ET GESTION SANITAIRE

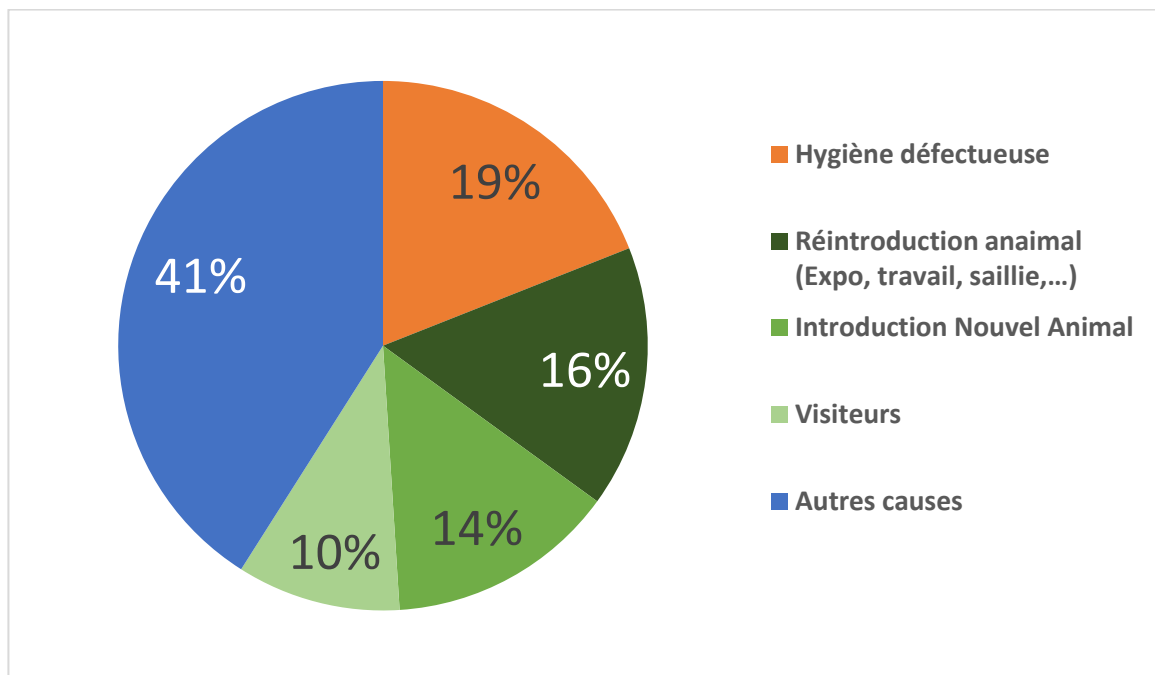
Dans les collectivités, la concentration d'animaux est un facteur favorable au développement d'épizootie ou d'enzooties. Le risque épidémiologique augmente très rapidement avec le nombre d'animaux, la possibilité de contamination suit une courbe exponentielle. En effet, si entre deux animaux deux échanges contaminants sont possibles, avec 4 animaux, ce sont 12 possibilités de contamination, avec 8 animaux : 56, ce que l'on peut traduire par la formule :

$$R (\text{risque}) = N^2 - N \text{ (N Nombre d'animaux présents).}$$

Il peut en résulter des crises sanitaires susceptibles de compromettre la rentabilité de la structure, voire la condamner. **Il est donc nécessaire d'accorder la priorité à la prévention** et d'employer des mesures drastiques devant une maladie déclarée. Il est intéressant de rappeler aux éleveurs la notion de risque épidémiologique.

La dissémination des maladies en élevage canin relève dans 60% des cas d'une hygiène défectueuse ou d'une mauvaise gestion des mouvements d'animaux au sein de la structure. Il convient donc d'accorder la plus grande importance à :

- l'hygiène et à la désinfection des locaux,
- la gestion des mouvements d'animaux.



Dissémination des maladies en élevage canin d'après Pierson

Document rédigé par [Françoise Lemoine](#) et [Christian Dumon](#), docteurs vétérinaires, respectivement présidente et président d'honneur du [GERES](#) (groupe d'étude reproduction, élevage, sélection) de l'[AFVAC](#) (association française des vétérinaires pour animaux de Compagnie), membres de l'[EVSSAR](#) (European Veterinary Specialists in Small Animals Reproduction).

Avec la contribution de la DRIAAF et des DDPP d'Île de France

-2021-

Contact : qtvidf@gmail.com

HYGIENE ET DESINFECTION

Arrêté du 3 avril 2014 Annexe I Chapitre III

« Tous les locaux, les installations fixes ou mobiles, les équipements et le petit matériel employé pour les soins aux animaux sont maintenus en parfait état d'entretien et de propreté. Le circuit de nettoyage est organisé de manière à séparer les flux propres et sales.

Le plan de nettoyage et de désinfection prévoit, pour chacun des équipements et les différentes parties des locaux :

- la fréquence des différentes opérations de nettoyage ;
- le mode opératoire précis comportant notamment, pour chaque produit utilisé, la dilution, la température d'utilisation, le temps d'application, la nécessité d'un rinçage éventuel ;
- le responsable de nettoyage et de désinfection par secteur ;

Ce plan doit également comprendre la lutte contre les nuisibles. »

I. DEFINITION – IMPORTANCE

On entend par Hygiène l'ensemble des principes et des pratiques individuelles et /ou collectives ayant pour but la conservation de la santé et le bien-être de l'organisme à l'échelon individuel ou d'une collectivité.

La désinfection est l'ensemble des moyens et méthodes de travail destinées à assurer une bonne hygiène dans un élevage en s'appliquant à **DIMINUER** la charge contaminante (bactérienne, virale, parasitaire mais aussi nuisibles) dont il est victime. Elle est indispensable pour un succès DURABLE.

L'objectif est en effet de minimiser au maximum cette charge sachant qu'il en restera toujours une fraction irréductible, qualifiée de « **microbisme d'élevage** » parfois appelée « **Crasse Propre** » qui justifie la gestion des mouvements d'animaux. La « Crasse sale » est définie par tout pathogène appartenant au milieu extérieur à l'élevage.

Les opérations doivent être conduites avec METHODE et RIGUEUR car les principes fondamentaux sont connus mais souvent oubliés.

II. PRINCIPES GENERAUX

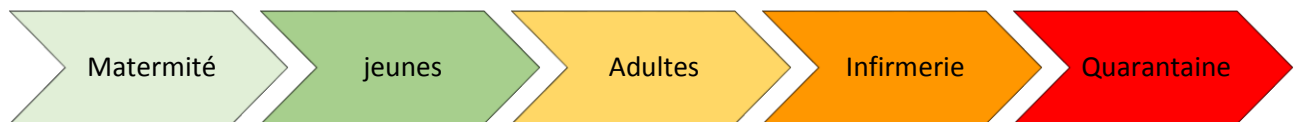
La diversité des structures ne permet pas d'instaurer un protocole universel. Mais un certain nombre de principes doivent être respectés pour lesquels nous proposerons un moyen mnémotechnique destiné à n'en oublier aucun.

LES 10 COMMANDEMENTS

- 1- Respect de la marche en avant ;
- 2- Matériel dédié par secteur ;
- 3- Seule une surface propre ou le biofilm est éliminé peut-être désinfectée ;
- 4- Choix des produits : aucun produit est à la fois nettoyant, détergent et désinfectant ;
- 5- Respect des modes d'emploi ;
- 6- Affichage obligatoire des protocoles dans chaque secteur ;
- 7- Contrôle de la ventilation ;
- 8- Lutte contrôle les nuisibles ;
- 9- Vide sanitaire après une maladie contagieuse ;
- 10- Respect de la quarantaine.

➤ COMMANDEMENT N°1 : « LA MARCHÉ EN AVANT »

Les différents secteurs de l'élevage doivent être traités dans un ordre rigoureux (du secteur hébergeant les animaux les plus fragiles pour terminer près de ceux exposés à la crasse sale).



➤ COMMANDEMENT N° 2 : MATERIEL DEDIE PAR SECTEUR

Qu'importe la taille de l'élevage, chaque secteur doit disposer de son propre matériel. Non seulement le nécessaire d'entretien des locaux mais aussi les gamelles, les couchages, le linge, ...

La maternité doit être considérée comme un véritable sanctuaire. Afin d'éviter toute entrée de germe, la mise à disposition d'une tenue spécifique (vêtements et chaussures) est recommandée tout comme l'installation de gel hydro-alcoolique à l'entrée du local.

➤ COMMANDEMENT N°3 : DU NETTOYAGE À LA DÉSINFECTION

Seule une surface propre peut être désinfectée, aucun désinfectant ne peut être actif sur une surface sale et présentant des souillures organiques.



Lorsque l'on applique un désinfectant directement sur une surface qui n'a pas été nettoyée et sur laquelle on n'a pas appliqué de détergent la charge bactérienne ne diminue pas plus qu'après un simple nettoyage. Une charge bactérienne de surface est diminuée de 10% par un simple désinfection, elle chute de 99,9% lors du respect strict protocole : nettoyage, déterSION puis désinfection.

Remarque : A ce stade on peut être amené à remettre en question la conception des locaux et des matériaux. Les anfractuosités des sols et des murs sont des bouillons de culture. On privilégiera des matériaux lisses et résistants lors de la conception des locaux.

1. LE NETTOYAGE

Il consiste à retirer les excréments avec pelle et balai puis laver à l'eau claire et évacuation de l'eau à la raclette.

2. APPLICATION DU DÉTERGENT

Après nettoyage et lavage, il convient d'appliquer un détergent dont les agents tensio-actifs désincrustent la matière organique par effet chimique. Son rôle est de déplacer les salissures et les micro-organismes qu'elles contiennent. Ils sont représentés par les savons, lessives, nettoyeurs pour les sols, surfaces et autres.

Aucun produit se présentant comme un 2-en-1 « nettoyant et désinfectant » ne saurait répondre aux exigences sanitaires des élevages.

3. APPLICATION DU DÉSINFECTANT

Après application du détergent, un temps de rinçage et séchage plus ou moins long est respecté selon le désinfectant utilisé.

4. RYTHME

	Maternité	Locaux Adultes	Quarantaine	Infirmierie
Nettoyage Brossage (sols, murs,...) + détersion	1 fois par jour	1 fois par jour Nettoyage au jet d'eau seul sans détergent possible si non souillé	1 fois par jour 1 fois par semaine si inoccupé	1 fois par jour 1 fois par semaine si inoccupé
Désinfection	1 fois par jour	1 fois par semaine pas de maladie	1 jour sur 3	1 fois par jour 1 fois par semaine si inoccupé

➤ COMMANDEMENT N°4 : CHOIX DES PRODUITS

Il doit être choisi selon les besoins de l'élevage et de son historique. La seule mention d'une activité (Virucide, bactéricide, ...) ne suffit pas. Il convient de vérifier l'efficacité au regard d'une norme certifiée du produit choisi envers le pathogène ciblé.

Afin de limiter la sélection de pathogènes, voire en favoriser l'émergence, il convient d'alterner les produits ou au moins en changer régulièrement. Par exemple, l'utilisation prolongée d'eau de Javel favorisera le développement des coccidies.

Six considérations doivent être prises en compte

1. Il n'existe pas de désinfectant « bon pour tout » (bactéries, virus, champignons ...) Il convient donc de connaître son spectre d'activité et de le conseiller en fonction de l'historique des maladies de l'élevage et des agents pathogènes responsables ;
2. Il n'existe pas de désinfectant applicable sur tous les supports -bois, plastique, métal ... ;
3. Le désinfectant doit être utilisé selon les indications du fabricant (cercle de Sinner) ;
4. Respecter le rinçage si demandé ;
5. Tenir compte de la compatibilité détergent/désinfectant ;

6. Attention aux projections nourriture/boisson des animaux mais aussi sur l'utilisateur et respecter les précautions.

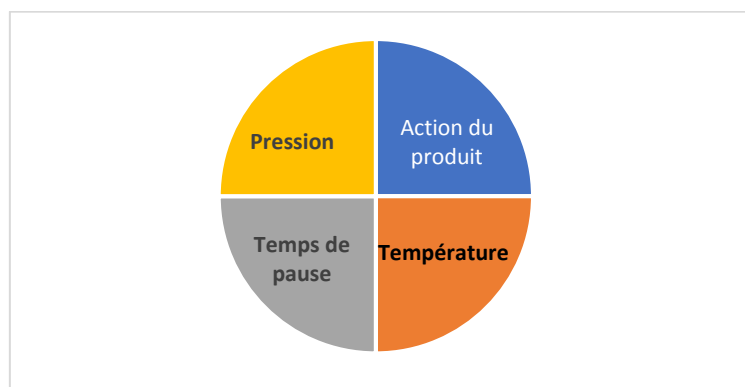
Désinfectants	Actions	Inconvénients
Ammoniums quaternaires (Ex Saniterpen Désinfectant 90 ND)	Action désinfectante Virucide, fongicide, bactéricide	Non efficace sur le parvovirus. Inactivé par les détergents et les restes de matières organiques.
Hypochlorite de Sodium 6% =Eau de Javel (60 ml d'eau de Javel titrée à 12° par litre d'eau)	Action sur tous les virus et bactéries Peu couteux	Pas d'action détergente Inactivé par les eaux trop chaudes, les eaux dures Corrosion du métal Non efficace sur Giardia spp
Peroxymonosulfate de Potassium (Virkon ND)	Action désinfectante au sens large y compris parvovirus Non inactivé par les restes de matière organique	Couteux
Chlorhexidine	Action désinfectante large	Non efficace sur le parvovirus Très couteux
Formol	Action désinfectante large	Toxique : à n'utiliser que lors de l'absence de chiens (vide sanitaire)
Vapeur chaude (140°) Haute pression	Action désinfectante large	Contraignant Nécessité d'utiliser la vapeur dès sa sortie de l'embout pour avoir une température suffisante

Exemples de détergents

➤ **COMMANDEMENT N°5 : RESPECTER DES MODES D'EMPLOI**

Le cercle de Sinner :

Le cercle de Sinner est une théorie de nettoyage qui part du principe que pour laver de manière optimale il faut respecter **l'équilibre entre 4 facteurs** :



CERCLE DE SINNER

➤ **COMMANDEMENT N°6 : RÉDACTION ET AFFICHAGE DES PROTOCOLES**

L'affichage des protocoles de nettoyage/désinfection propre à chaque local est affiché. Il est mis à jour à chaque changement de produit.

➤ **COMMANDEMENT N° 7 : CONTRÔLE DE LA VENTILATION ET DES MAUVAISES ODEURS**

La présence d'odeurs gênantes est un facteur très péjoratif dans un élevage. Outre le désagrément sensoriel, elle est due à un défaut soit de ventilation, soit de nettoyage. Deux facteurs prédisposant à la multiplication des pathogènes. L'utilisation de spray désodorisant ne saurait constituer une alternative acceptable.

Une ventilation efficace est nécessaire ainsi qu'un contrôle de l'humidité (maxi 64%). On limitera les mauvaises odeurs dues aux selles par un nettoyage 1H30 après les repas et en choisissant un aliment hautement digestible.

➤ **COMMANDEMENT N°8 : DÉSINSECTISATION - DÉRATISATION**

Désinsectisation

Mouches et puces sont vecteurs d'agents infectieux et doivent être combattues. Ce qui attire les insectes devra être éliminé : Sacs d'aliments ouverts, eaux stagnantes, déjections, restes de repas, paille souillée.

Dans les zones à risque, des moustiquaires pourront être installées autour des caisses de mise-bas.

Des insecticides seront utilisés après s'être assuré de leur non toxicité pour les animaux.

Les puces feront l'objet d'un traitement individuel des animaux et d'un traitement de l'environnement.

Dératisation

La prévention de la présence de rongeurs consiste essentiellement à protéger le lieu de stockage des aliments et à ne pas laisser trainer des restes de nourriture. Les chenils doivent être entourés de grillage enfouis, les ouvertures et les canalisations doivent être colmatées par des grilles.

La présence de chats en liberté dans l'élevage peut souvent dissuader les rongeurs.

Enfin il est possible d'utiliser des rodenticides, après identification du rongeur pour adapter les produits à l'espèce présente dans l'élevage, en alternant des produits différents pour éviter l'accoutumance, en veillant à ce qu'ils soient inaccessibles aux chiens et en les utilisant toujours avec des gants.

Dans certains cas il peut être utile de faire appel au moins une fois à un service spécialisé.

➤ **COMMANDEMENT N°9 : VIDE SANITAIRE**

Principe : rendre un local inoccupé pour que les germes qui survivent aux désinfections meurent par dessiccation, par manque de support organique, ou par vieillissement.

La durée d'inoccupation sera de 8 jours à 15 jours selon l'importance du bâtiment.

Le rythme : idéalement 2 fois par an pour maternité, nurserie et locaux des adultes et à chaque sortie d'animal pour local de quarantaine et infirmerie.

Réalisation

- Retrait ou démontage des accessoires ;
- Nettoyage des excréments et des déchets ;
- Lavage Haute pression ;
- Brossage, déterSION ;
- Désinfection ;
- Désinsectisation ;
- Pulvérisations aérosol désinfectant.

➤ **COMMANDEMENT N°10 : MISE EN QUARANTAINE (définie par arrêté ministériel Annexe I chapitre IV)**

Introduction d'un animal

Il est indispensable de respecter un isolement pour tout animal introduit dans un élevage avant de le mélanger à ses congénères car :

- Il n'est pas immunisé contre le microbisme ambiant ;
- Il peut également apporter le microbisme de son élevage d'origine.

Cet isolement sera d'au moins 7 jours qui seront mis à profit pour :

- Un changement progressif de l'alimentation si alimentation antérieure est différente ;
- Un dépistage de pathogène ;
- Une mise à jour des vaccins si nécessaire ;
- Une coproscopie pour bilan du parasitisme interne incluant coccidiose et giardiose ou a minima un traitement.

Ré-introduction

Un isolement de 7 jours sera respecté pour ne pas risquer une contamination virale ou bactérienne. Chaque fois qu'un animal sera sorti pour exposition, travail, saillie, etc...

CONTROLE DES MOUVEMENTS DES ANIMAUX, DU PERSONNEL, DES VISITEURS

Une vigilance constante est indispensable comme nous l'avons vu sur les mouvements des animaux mais aussi sur les déplacements de toute personne étrangère à l'établissement : visiteurs, vétérinaire, livreurs, ...

L'accès de la maternité est interdit à toute personne non autorisée. Son accès doit être réservé à une ou deux personnes équipée(s) une tenue dédiée exclusivement à cette partie des installations.

Les visiteurs (vétérinaire excepté et avec précautions imposées) n'ont accès qu'à l'accueil et éventuellement à la réserve d'aliments (livreur)

L'accès au local de quarantaine et à l'infirmerie sera rigoureusement réservé à une personne vêtue d'une tenue dédiée

CONCLUSION

L'audit de la prophylaxie sanitaire est un point fort de la visite d'élevage pour son retentissement sur le bien-être, la protection des animaux et sur la protection de l'environnement qui constituent les objectifs essentiels du législateur.

Lorsque les installations ne permettent pas une prophylaxie sanitaire correcte, il faut s'attacher à progressivement les améliorer en fixant des priorités (ex : exigences majeures/maternité).

Enfin la prophylaxie sanitaire est la base du « REGLEMENT SANITAIRE » à établir avec l'éleveur.